

FICHE PRODUIT

Date : 03/07/25

Kit Ceinture avec support à scratch réglable



RÉF.	COND.	VOLUME (m ³)	POIDS BRUT (kg)	POIDS NET (kg)	DIM. (cm) ↓ ↓ ↓
07KIT100	1	0.057	4.8	0,398 (le kit)	Pochette : 27,5 x 9,5 x 25

ECO BOX



PRODUIT ECO-RESPONSABLE

Produit vendu dans un emballage conforme au décret législatif 116 du 03-09-2020 concernant l'obligation d'étiquetage environnemental pour une élimination correcte à la fin de l'utilisation. 99 % des emballages en carton utilisés par l'entreprise sont fabriqués en moyenne avec 80 % de papier recyclé.

DESCRIPTION

Kit Ceinture avec support à scratch réglable, comprenant une poche à deux compartiments avec séparation verticale et une poche à compartiment unique avec boutons de blocage du sac. La ceinture est réglable par un système à scratch et se ferme par un clip. Dimensions de la ceinture : longueur 142,5 cm, hauteur 4,3 cm. La fixation des pochettes sur la ceinture se fait également par système à scratch. Chaque pochette comprend deux compartiments : un grand compartiment central pour le rangement des franges et un petit compartiment à l'extérieur de la pochette, fermé par un rabat, pour le rangement de petits outils. Pour le stockage des franges sales, il est conseillé d'ajouter un sac plastique dans le compartiment central de la pochette. Deux boutons pressions sur les côtés de la pochette permettent le maintien en place du sac.

APPLICATIONS

Le kit permet à l'utilisateur d'organiser le rangement de son matériel de nettoyage : une pochette pour les franges propres et une pochette pour les franges usagées, et de l'avoir à portée de main sans être encombré.

COMPOSITION

Ceinture : polypropylène - Poches : polyamide avec revêtement PVC

SÉCURITÉ GÉNÉRALE DES PRODUITS

Les articles que nous vendons ne nécessitent pas de certification de produit, car ils correspondent à la définition du décret législatif 206 du 06.09.2005.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Tous nos produits sont conformes aux lois en vigueur sur la sécurité et couverts par une police d'assurance « Responsabilité civile des produits ».